

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise**

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents :
- pouvoirs :
- suffrages exprimés :

Date de convocation
05/12/2022
Date d'affichage
05/12/2022

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire ;
Présents : MM. LÉPINE. LEGRAND. BOURDON. GOBET. DANGRÉAUX. VERNEY. DUVAL. VIGOGNE. PARÉDÈS. BONICHOT
Absente : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE
Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VIGOGNE

05.2022.02 : Objet : CRÉATION de DEUX VOIES – MODIFICATION D'UNE VOIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est compétent en matière de dénomination de voies ; Qu'en application des mesures permettant de mettre à jour le fichier national des adresses et après le relevé effectué afin d'alimenter le portail « Géo Compiégnois » il convient de créer 2 voies :

- Chemin des Etangs
- Chemin du Verger

Et propose de faire une modification sur la rue Bouchoir qui est actuellement répertoriée RUE DU BOUCHOIR

La nouvelle dénomination sera : rue Bouchoir

Ces propositions sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme
Le Maire
M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr